

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 septembre 2017

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 septembre 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-09-18-BD-23.1 :

Tableau des effectifs au 18 septembre 2017.

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires dans la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

DÉCIDE la création de :

5 postes d'attaché hors classe
1 poste d'attaché
3 postes d'ingénieur
5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
1 poste d'attaché de conservation du patrimoine
1 poste d'animateur

DECIDE la suppression de :

5 postes de directeur
1 poste de chargé de communication contractuel
1 poste de responsable de pôle contractuel
1 poste de chargé de mission contractuel
1 poste de responsable système management qualité
2 postes de chauffeur ripeur contractuels
1 poste de ripeur contractuel
1 poste d'agent d'entretien des contenants
1 poste d'assistant qualité des prestations
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
1 poste d'archéologue contractuel

1 poste d'animateur contractuel

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 20 septembre 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

Tableau des effectifs au 18 septembre 2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS				dont : TEMPS NON COMPLET
			Services commu- nautaires	Effectifs mis à disposition de la Régie Haganis	Mises à dispositi- on (autres)	total pourvu Metz Métropole	
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Directeur Général des Services	A	1	1	0		1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	5	5	0		5	
Administrateur hors classe	A	2	0	0	1	1	
Administrateur	A	1	0	0		0	
Attaché hors classe	A	5	5	0		5	
Directeur	A	5	4	0		4	
Attaché principal	A	13	11	0	1	12	
Attaché	A	35	28	4		32	
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	0		4	
Rédacteur principal 2ème classe	B	9	8	0		8	
Rédacteur	B	17	14	0		14	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	20	17	3		20	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	25	19	5		24	
Adjoint administratif	C	42	39	0		39	1
TOTAL 1		184	155	12	2	169	2
SECTEUR CULTUREL							
Directeur d'Etablissement d'enseignement artistique	A	1	1	0		1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	29	29	0		29	1
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	16	16	0		16	5
Conservateur du patrimoine en chef	A	1	1	0		1	
Conservateur du patrimoine	A	2	2	0		2	
Attaché de conservation du patrimoine	A	5	5	0		5	
Bibliothécaire	A	1	1	0		1	
Assistant conservation principal 1ère cl.Patrimoine et Biblio	B	3	2	0		2	
Assistant conservation principal 2ème cl.Patrimoine et Biblio	B	17	13	0		13	
Assistant de conservation	B	1	1	0		1	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	35	35	0		35	5
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	13	13	0		13	4
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	3	3	0		3	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	13	13	0		13	
Adjoint du patrimoine	C	11	10	0		10	
Animateur aux musées		3	3	0		3	
TOTAL 2		154	148	0	0	148	15
SECTEUR ANIMATION							
Animateur	B	1	1	0		1	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	2	0		2	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3	3	0		3	
Adjoint d'animation	C	4	2	0		2	
TOTAL 3		10	8	0	0	8	0
SECTEUR MEDICO-SOCIAL							
Technicien paramédical classe supérieure	B	2	0	2		2	
TOTAL 4		2	0	2	0	2	0
SECTEUR SPORTIF							
Educateur des activités physiques sportives	B	1	1	0		1	
TOTAL 5		1	1	0	0	1	0
SECTEUR TECHNIQUE							
Ingénieur en chef *	A	11	7	0		7	
Ingénieur hors classe	A	1	1			1	
Ingénieur principal	A	15	14	0		14	
Ingénieur	A	16	15	0		15	
Technicien principal de 1ère classe	B	31	25	4		29	
Technicien principal de 2ème classe	B	30	30	0		30	
Technicien	B	19	16	3		19	
Agent de maîtrise principal	C	36	13	21		34	
Agent de maîtrise*	C	33	21	11		32	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	103	76	18		94	
Adjoint technique principal de 2ème classe*	C	87	62	24		86	
Adjoint technique	C	100	72	9	1	81	2
TOTAL 6		482	352	90	1	442	2
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6)		833	664	104	3	770	19

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) catégories : A, B ou C

* dont 1 agent détaché

** dont 2 agents détachés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE

Tableau des effectifs au 18 septembre 2017

	AGENTS NON TITULAIRES	CATEGORIE (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
1	Responsable de Pôle	A	COM	IB. 985	A
1	Chargé de mission	A	ADM	IB.1015	A
1	Directeur de Cabinet	A	CAB	IB.1465	110
1	Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 625	110
1	Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB. 767	110
1	Collaborateur de Cabinet	A	CAB	IB.1062	110
1	Attaché de presse	A	ADM	IB. 600	A
1	Responsable de Pôle	A	ADM	IB. 864	A
1	Responsable d'exploitation	A	TECH	IB. 492	A
1	Correspondant Informatique et Libertés	A	TECH	HEC chevron II	A
1	Directeur artistique		CULT	IB.1074	A
1	Directeur technique		TECH	IB. 750	A
1	Chef costumier		CULT	IB. 675	A
1	Pianiste corps de ballet		CULT	IB. 525	A
1	Pianiste des chœurs		CULT	IB. 397	A
1	Régisseur général		CULT	IB. 985	A
1	Régisseur de scène		CULT	IB. 444	A
1	Chef de chœur		CULT	IB. 801	A
1	Régisseur des chœurs		CULT	IB.732	A
5	Choristes		CULT	IB. 504	A
4	Choristes		CULT	IB. 540	A
1	Choriste		CULT	IB. 573	A
2	Choristes		CULT	IB. 605	A
7	Choristes		CULT	IB. 638	A
5	Choristes		CULT	IB. 732	A
1	Maître de ballet		CULT	IB. 583	A
3	Danseurs		CULT	IB. 350	A
3	Danseurs		CULT	IB.367	A
1	Danseur		CULT	IB. 378	A
2	Danseurs		CULT	IB. 397	A
3	Danseurs		CULT	IB. 422	A
1	Danseur		CULT	IB. 444	A
1	Danseur		CULT	IB. 463	A
1	Danseur		CULT	IB. 493	A
1	responsable des publics Musée		CULT	IB. 423	A
1	Conservateur -collections archéo	A	CULT	IB. 540	A
1	chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur de camion grue – PAV	C	TECH	IB 328	A
1	chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur ripeur VL	C	TECH	IB 303	A
1	ambassadeur du tri	C	TECH	IB 299	A
3	agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 303	A
2	agents de distribution de contenants	C	TECH	IB 310	A
1	agent de distribution de contenants	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur	C	TECH	IB 318	A
1	chauffeur	C	TECH	IB 328	A
2	ripeurs	C	TECH	IB 299	A
2	ripeurs	C	TECH	IB 303	A
1	ripeur	C	TECH	IB 328	A
1	responsable pré-collecte	B	TECH	IB 436	A
1	comptable	B	ADM	IB 423	A
1	adjoint au responsable du pôle Communication	A	ADM	IB 457	A

82

- (1) CATEGORIES : A, B et C.
 (2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emploi de l'article 47 de la Loi du 26 janvier 1984).
 Technique et Informatique (dont emploi de l'article 47 de la Loi du 26 janvier 1984)
 TECH : de la Loi du 26 janvier 1984)
 ENV : gestion des déchets
 COM : Communication.
 CULT : Culturel.
 CAB : Collaborateur de cabinet (article 110 de la Loi du 26 janvier 1984).
 (3) Rémunération : Référence indice brut de la Fonction publique ou en€ annuels bruts.
 (4) Contrat : Motif du contrat (Loi du 26 janvier 1984 modifiée)
 3-1 article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,)ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.
 3-2 : article 3, 2^{ème} alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel.
 3-2 : article 3, 4^{ème} alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de - 2 000 habitants.
 38 : articles 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47.
 110 : article 110.
 A : autres

Résumé de l'acte
057-200039865-20170918-09-2017-DB23-1-DE

Numéro de l'acte : 09-2017-DB23-1
Date de décision : lundi 18 septembre 2017
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Tableau des effectifs au 18 septembre 2017
Classification : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 20/09/2017
Numéro AR : 057-200039865-20170918-09-2017-DB23-1-DE
Document principal : ERDP23.1.pdf

Historique :

20/09/17 15:19	En cours de création	
20/09/17 15:21	En préparation	Catherine DELLES
20/09/17 15:31	Reçu	Catherine DELLES
20/09/17 15:32	En cours de transmission	
20/09/17 15:35	Transmis en Préfecture	
20/09/17 15:40	Accusé de réception reçu	